

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 6 mai 2019, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,
Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Charles Martel,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2019-05-169 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2019 :

2019-05-170 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Aucun.

TRÉSORERIE :

2019-05-171 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois d'avril 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2019-05-172 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 86 394,61 \$ (dépôt direct des salaires) et 428 903,47 \$ pour le mois d'avril 2019 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - AVRIL 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 avril 2019.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 avril 2019.

LISTE DES ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2019 :

Conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la liste des employés embauchés au service des travaux publics au 30 avril 2019, tel que préparé par le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LFR GESTION IMMOBILIÈRE INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/04 soumise par monsieur Kevin Roy, entrepreneur pour *LFR gestion immobilière inc.* concernant l'immeuble situé au 10, rue Ménard (lot 4 906 791 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 9 avril 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 avril 2019;

2019-05-173 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/04 concernant la propriété de *LFR gestion immobilière inc.* soit acceptée afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) logements avec une marge latérale gauche de 1,55 mètre comparativement aux 2 mètres prescrits à l'article 5.7 b) et une largeur de l'allée de circulation de 6 mètres contrairement aux 7 mètres prescrits à l'article 9.1.2 c), le tout selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MESSIEURS ÉRIC CARRIER ET LUC CARRIER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/05 soumise par monsieur Éric Carrier concernant l'immeuble situé sur le lot 4 905 324 (rang des Buttes) du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 9 avril 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 avril 2019;

2019-05-174 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/05 concernant la propriété de messieurs Luc et Éric Carrier soit acceptée afin de permettre le lotissement d'un lot avec une profondeur moyenne de 44,80 mètres comparativement aux 75 mètres prescrits et une superficie de 3 407,70 m² contrairement aux 4 000 m² prescrits, le tout selon les dispositions du Règlement de lotissement numéro 046-2003.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN-RENÉ LING :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/06 soumise par monsieur Jean-René Ling concernant l'immeuble situé au 19, rue Gingras (lot 4 905 324) du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 9 avril 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 avril 2019;

2019-05-175 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/06 concernant la propriété de monsieur Jean-René Ling soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage détaché avec une superficie de 86,93 m² comparativement aux 75 m² et avec une hauteur de 6,64 mètres contrairement aux 5,50 mètres, le tout tel que prescrit aux articles 7.6 a) et 7.7 a) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC/PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019-2020 :

2019-05-176 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC/PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019-2020 : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick signifie à la *Société d'habitation du Québec* son intention d'adhérer au programme « Rénovation Québec 2019-2020 » volet intervention sur l'habitation et souhaite consacrer un montant de 60 000 \$ au programme.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DESROSIERS :

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par madame Nancy Laliberté, messieurs Dany Martel, Yann Bergeron, Jacques Rioux, Claude Hébert, Pierre Lussier et la *Ferme Galibou inc.* afin de procéder à l'entretien de la Rivière Desrosiers;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme, personne désignée par la *MRC d'Arthabaska*, suite à sa visite sur le terrain;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêchent le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien de la Rivière Desrosiers sur le territoire de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux touchant les lots numéros 4 905 124, 4 905 126, 4 905 135, 4 905 148, 4 905 150, 4 905 169, 4 907 170, 4 907 171, 4 907 172, 4 907 173 et 4 907 587 du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 3 572,05 mètres;

2019-05-177 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention des parties intéressées et de transmettre la présente demande à la *MRC d'Arthabaska* afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau de la Rivières Desrosiers;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DU RUISSEAU NOIR (33, RANG 4 EST) :

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par madame Nicole Champoux de la *Ferme Vertulait inc.* afin de procéder à l'entretien du Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme, personne désignée par la *MRC d'Arthabaska*, suite à sa visite sur le terrain;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêchent le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien d'une branche du Ruisseau Noir sur le territoire de la Ville de Warwick;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DU RUISSEAU NOIR (33, RANG 4 EST) : (SUITE)

CONSIDÉRANT la localisation des travaux visant le lot 4 904 989 du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 275,69 mètres;

2019-05-178 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention de madame Nicole Champoux de la *Ferme Vertulait inc.* et de transmettre la présente demande à la *MRC d'Arthabaska* afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau du Ruisseau Noir;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU RUISSEAU NOIR (LOT 4 905 076) :

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par monsieur Thomas Brauchi de la *Ferme Brawer & fils inc.* afin de procéder à l'entretien du Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme, personne désignée par la *MRC d'Arthabaska*, suite à sa visite sur le terrain;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêchent le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien d'une branche du Ruisseau Noir sur le territoire de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux visant le lot 4 905 076 du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 283,47 mètres;

2019-05-179 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention de monsieur Thomas Brauchi de la *Ferme Brawer & fils inc.* et de transmettre la présente demande à la *MRC d'Arthabaska* afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau du Ruisseau Noir;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée.

ADOPTION SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 03/RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – SECTEUR DE LA RUE DU CENTRE-SPORTIF :

2019-05-180 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ADOPTION SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 03/RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – SECTEUR DE LA RUE DU CENTRE-SPORTIF : (SUITE)

QUE ce conseil adopte le second projet de résolution numéro 03 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 132-2010 du secteur de la rue du Centre-Sportif.

Adoptée.

ADOPTION SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 04/RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – SECTEUR DE LA RUE TURCOTTE :

2019-05-181

Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le second projet de résolution numéro 04 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 132-2010 du secteur de la rue Turcotte.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

NOMINATION/MAIRE SUPPLÉANT :

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant ou tout autre conseiller peut représenter la Ville lors des assemblées régulières ou spéciales du conseil de la *MRC d'Arthabaska* en cas d'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci ne peut assister aux séances du conseil de la *MRC d'Arthabaska*;

2019-05-182

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseiller monsieur Étienne Bergeron soit nommé maire suppléant pour les six (6) prochains mois;

QUE monsieur Étienne Bergeron, maire suppléant de la Ville de Warwick soit nommé substitut au maire, monsieur Diego Scalzo, lors des séances du conseil de la *MRC d'Arthabaska*, et ce, jusqu'au 4 novembre 2019;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, le conseiller, monsieur Étienne Bergeron, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, les chèques et toutes autres pièces justificatives qui sont ou peuvent être requises à la *Caisse Desjardins des Bois-Francis*;

QUE seulement deux (2) des quatre (4) signatures sont requises, soit celles du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou de leur remplaçant respectif.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS/PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la Loi sur les cités et villes quant aux modalités de traitement des plaintes;

2019-05-183 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la procédure pour le traitement des plaintes soit adoptée, le tout tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020/TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DANS LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES AGRICOLES :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.29 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre F-2.1 (LFM), toute municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la présente section, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.30 de la LFM, les catégories d'immeubles sont les suivantes :

1. Immeubles non résidentiels;
2. Immeubles industriels;
3. Immeubles de six (6) logements ou plus;
4. Terrains vagues desservis;
5. Immeubles agricoles;
6. Résiduelle.

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.49.0.1 de la LFM, le taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles doit être égal ou inférieur au taux de base et il ne peut être inférieur à 66,6 % de ce taux;

2019-05-184 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE lors de la préparation des prévisions budgétaires 2020, les élus municipaux de la Ville de Warwick vont évaluer dans quelle proportion un taux de la taxe foncière dans la catégorie des immeubles agricoles pourra être établi conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION/LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE MODIFICATIONS À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES AGRICOLES :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.29 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre F-2.1 (LFM), toute municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la présente section, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.49.0.1 de la LFM, le taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles doit être égal ou inférieur au taux de base et il ne peut être inférieur à 66,6 % de ce taux;

CONSIDÉRANT QUE les articles 244.64.1 et suivants de la LFM, permettent de répartir la catégorie des immeubles non résidentiels jusqu'à un maximum de quatre (4) sous-catégories, incluant une sous-catégorie de référence;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'inclure la possibilité d'établir des sous-catégories à la catégorie des immeubles agricoles afin d'atténuer les déplacements fiscaux résultant de l'évolution différente de la valeur de certaines composantes de la catégorie des immeubles de la catégorie agricole;

2019-05-185 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'analyser la possibilité d'établir des sous-catégories à la catégorie des immeubles agricoles afin d'atténuer les déplacements fiscaux résultant de l'évolution différente de la valeur de certaines composantes de la catégorie des immeubles de la catégorie agricole.

Adoptée.

MONSIEUR SÉBASTIEN SCHNEEBERGER, DÉPUTÉ DRUMMOND-BOIS-FRANCS/ PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick procèdera à des travaux de pavage d'une partie du 5^e rang et qu'une aide financière est nécessaire pour compléter les travaux de pavage de ce rang estimée à 300 000 \$;

2019-05-186 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande une aide financière au député de Drummond-Bois-Francis, monsieur Sébastien Schneeberger, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour les travaux de pavage du 5^e rang;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2018 :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 36 783 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2018 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick atteste la véracité des frais encourus admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) de la part du MTQ, tel qu'indiqué à la page 12-3 (S51-3) du rapport financier 2018;

2019-05-187 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT :

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU 2^E RANG :

2019-05-188 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à demander des soumissions par appel d'offres public dans le babillard électronique *SEAO* et le journal *La Nouvelle Union* pour les travaux de réfection d'une partie du 2^e rang.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE/ACCRÉDITATION À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE) :

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville de Warwick afin d'être reconnue *Municipalité amie des enfants (MAE)*;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Warwick de mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

2019-05-189 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser et d'approuver le dépôt du dossier de candidature au *Carrefour action municipale et famille (CAMF)* pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants (MAE)*;

De confirmer que monsieur Étienne Bergeron, conseiller, prend la responsabilité du dossier *Municipalité amie des enfants (MAE)*;

QUE la direction générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE/ACCRÉDITATION À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE) : (SUITE)

QUE la municipalité s'engage à :

1. Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif des intérêts des enfants;
2. Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats liés aux intentions de notre dossier de candidature;
3. Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants lorsque le projet sera rendu à mi-chemin;
4. Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
5. Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation;
6. Faire la promotion de l'accréditation en :
 - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local;
 - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication;
7. Dresser, au terme de la durée de l'accréditation (3 ans), un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes.

Adoptée.

EMBAUCHE/AGENT(E) D'INFORMATION À LA MAISON DE LA CULTURE :

CONSIDÉRANT QUE le *Comité culturel de Warwick inc.* recevra une subvention de *Placements Carrière-Été* pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) au bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les heures d'ouverture demandées par le ministère du Tourisme, le *Comité culturel de Warwick inc.* aurait besoin d'un(e) étudiant(e) supplémentaire;

2019-05-190 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher deux (2) agents d'information pour le bureau d'accueil touristique de la halte vélo durant la période estivale, et ce, au tarif horaire de 12,50 \$, le tout sous la supervision du *Comité culturel de Warwick inc.*;

QUE les heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique seront de 9 heures à 17 heures, sept (7) jours par semaine, et ce, à compter du 22 juin jusqu'au 2 septembre 2019, à l'exception des semaines du 19 au 31 août inclusivement, de 10 h à 16 h;

QUE du 1^{er} au 21 juin 2019 et du 1^{er} septembre au 13 octobre 2019, le bureau d'accueil touristique sera ouvert les samedis et dimanches de 10 heures à 16 heures, à raison de six (6) heures par jour.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ADOPTION/POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE P.-RODOLPHE-BARIL :

2019-05-191 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick adopte la mise à jour des politiques ayant pour but de définir le fonctionnement et le développement des collections de la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril qui se veut un ensemble de principes à respecter pour l'opération de ce service, telles qu'annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

RUE ALICE-BÉLIVEAU/DEMANDES POUR LA FÊTE DES VOISINS LE 22 JUIN PROCHAIN :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 16 avril 2019, madame Marie-Pierre Laroche domiciliée au 14, rue Alice-Béliveau demande au nom des résidents de la rue Alice-Béliveau, la permission de restreindre l'accès à la rue de 13 heures à minuit le 22 juin prochain pour assurer la sécurité des lieux lors de la fête des voisins, d'installer deux (2) chapiteaux dans la rue pour cet évènement et de permettre un feu en soirée;

2019-05-192 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture partielle de la rue Alice-Béliveau et l'installation d'un chapiteau pour la fête des voisins qui se tiendra samedi le 22 juin 2019 de 13 heures à minuit, et ce, conformément aux règles de sécurité soumises par le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier;

QUE la Ville accepte de fournir le chapiteau, les barrières amovibles pour détourner la circulation ainsi que les pancartes « Évènements en cours ».

Adoptée.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT/ENTENTE DE MISE EN COMMUN DE LOCAUX POUR LES MESURES D'URGENCE :

2019-05-193 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, l'entente de mise en commun de locaux pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de Saint-Albert, le tout tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

NOUVEAUX PANNEAUX D'ARRÊT AU COIN DES RUES DU MOULIN ET SAINT-LOUIS/AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE SIGNALISATION LUMINEUSE CLIGNOTANTE :

2019-05-194 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

NOUVEAUX PANNEAUX D'ARRÊT AU COIN DES RUES DU MOULIN ET SAINT-LOUIS/AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE SIGNALISATION LUMINEUSE CLIGNOTANTE : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à acheter deux (2) panneaux avec une signalisation lumineuse clignotante pour les nouveaux arrêts au coin des rues Saint-Louis et du Moulin et en accepte le paiement au montant de 2 150 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'installation desdits panneaux sera effectuée au plus tard le 30 juin 2019 et non le 3 juin, tel que mentionné dans la résolution numéro 2019-04-118.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX DE RECHARGEMENT EN GRAVIER DE LA ROUTE BLAIS :

2019-05-195 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, soit autorisé à faire effectuer les travaux de rechargement de la route Blais sur une longueur approximative de 420 mètres par l'entrepreneur ayant déposé une soumission conformément aux résolutions numéros 2017-04-105 et 2017-04-106 adoptées le 3 avril 2017;

QUE ce conseil autorise le paiement des travaux qui ne devront pas excéder les montants suivants (taxes non incluses) :

- La pierre 20-0 mm 13 464 \$;
- La niveleuse et le rouleur compresseur 11 536 \$;

QUE le financement des travaux sera effectué par le fonds d'administration général.

Adoptée.

NOUVEAU PROJET RÉSIDENTIEL RUE DU CENTRE-SPORTIF/AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DES ENTRÉES DE SERVICES :

2019-05-196 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à faire effectuer l'installation des entrées d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial au 20, rue du Centre-Sportif pour le nouveau projet résidentiel et en approuve le paiement au montant de 9 700 \$ plus les taxes applicables, conformément à la proposition numéro 19-153 du 25 avril 2019 soumise par monsieur Sébastien Francoeur de *J. Noël Francoeur inc.* de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

AUTORISATION/VENTE D'ÉQUIPEMENTS :

2019-05-197 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la vente des équipements identifiés ci-dessous, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 19-0041 préparés par le *Centre des services partagés* :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/VENTE D'ÉQUIPEMENTS : (SUITE)

Numéro de lot	Description de l'équipement	Nom de l'acquéreur	Montant
1	Bureaux du conseil municipal et luminaires	Municipalité du Village de Stukely-Sud	475,00 \$
2	Téléphones (17)	Benoît Godbout, Saint-Dominique-du-Rosaire	40,78 \$
3	Mobilier de bureau	Benoît Godbout, Saint-Dominique-du-Rosaire	20,78 \$
4	Lampadaires de rues (plus d'une centaine)	JLP Larocque Autos inc., Saint-Eugène-de-Grantham	277,00 \$
TOTAL			813,56 \$

Adoptée.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/AUTORISATION CHEMIN DE DÉTOUR LORS DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE 116 EST :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports souhaite mettre en place un trajet de détour qui sera utilisé sur le réseau de la Ville de Warwick pendant les travaux de réfection de la route 116 à l'été 2019;

CONSIDÉRANT QUE la zone de travaux se situera entre la route Saint-Albert et le rang Chicago;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de détour par le 4^e rang Est sera utilisé de nuit (de 21 h à 6 h) pour une durée de 3 à 4 semaines et que les véhicules lourds seront, quant à eux, détournés par la route 122;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande l'approbation de la Ville de Warwick pour l'utilisation de ce chemin de détour;

2019-05-198 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le ministère des Transports à utiliser le chemin de détour lors des travaux de pavage de la route 116 Est, tel qu'énuméré ci-dessus et tel qu'indiqué sur le plan préparé par madame Mylène Bilodeau, ingénieure en date du 23 avril 2019.

Adoptée.

WARWICK EN TRANSITION :

BANNISSEMENT DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE :

CONSIDÉRANT QUE malgré tous nos efforts pour trier le recyclage, seulement 10 à 12 % des déchets de plastique sont recyclés au Canada; le reste est brûlé, enfoui ou se retrouve dans l'environnement naturel;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas suffisant de penser au recyclage, mais nous devons collectivement réduire notre consommation et il y a urgence d'agir;

2019-05-199 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

WARWICK EN TRANSITION : (SUITE)

BANNISSEMENT DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE : (SUITE)

QUE ce conseil présentera à l'automne 2020 sa réglementation pour réduire l'utilisation de contenants de plastique et de styromousse à usage unique sur son territoire;

QUE durant ce temps, la Ville de Warwick invite ses citoyens et ses commerçants à abandonner les articles en plastique à usage unique sur l'ensemble de son territoire, ceci implique les sacs, pailles et ustensiles de plastique, gobelets, contenants à emporter et barquettes alimentaires en styromousse;

QUE par la même occasion, la Ville de Warwick invite les municipalités environnantes à emboîter le pas.

Adoptée.

HORTICULTURE :

AUTORISATION/ACHAT DES FLEURS ANNUELLES :

2019-05-200 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement des fleurs annuelles au parc Marie-Victorin de Kingsey Falls au montant de 8 020,66 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

PARC LINÉAIRE DES BOIS-FRANCS/AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA PUBLICITÉ DANS LA CARTE VÉLO DE LA SAISON 2019 :

2019-05-201 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de réserver un espace publicitaire dans le guide des services cyclistes du *Parc linéaire des Bois-Francis* pour la saison 2019 et en autorise le paiement au montant de 495 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

COPERNIC/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION :

2019-05-202 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler sa cotisation annuelle 2019 et pour les années subséquentes à *COPERNIC* et en autorise le paiement au montant de 100 \$.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION À L'ACTIVITÉ BIÈRES ET SAUCISSES :

2019-05-203 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION À L'ACTIVITÉ BIÈRES ET SAUCISSES : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de trois (3) billets au montant de 55 \$ chacun afin de participer à l'activité organisée par l'*Association des gens d'affaires de Warwick* qui aura lieu le 19 juin prochain au pont couvert « Perrault » de Warwick.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2019-05-204 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 8 avril au 3 mai 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 283-2019 SUR LES COMPTEURS D'EAU :

2019-05-205 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 283-2019 sur les compteurs d'eau.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2019 CONCERNANT LES NORMES DE CONSTRUCTION, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LES NORMES SUR LES REJETS AU RÉSEAU D'ÉGOUT :

2019-05-206 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 284-2019 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2019 POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LES BRANCHES 20, 21, 22, 31 ET 32 DU RUISSEAU NOIR EN LA VILLE DE WARWICK :

2019-05-207 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 285-2019 pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur les branches 20, 21, 22, 31 et 32 du Ruisseau Noir en la Ville de Warwick.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2008 CONCERNANT LES ANIMAUX :

2019-05-208 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 114-2008 concernant les animaux.

Étienne Bergeron

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2019 CRÉANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION COMMERCIALE DANS LE VIEUX WARWICK :

2019-05-209 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un nouveau règlement créant un Programme de subvention commerciale dans le vieux Warwick.

Noëlla Comtois

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2018 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2019 :

2019-05-210 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un nouveau règlement modifiant le Règlement numéro 265-2018 fixant la tarification pour l'exercice 2019.

Étienne Bergeron

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Plusieurs citoyens du secteur des nouvelles rues Lavertu et Bissonnette, font part de leurs commentaires concernant les nouvelles constructions prévues à la résolution numéro 4 du PPCMOI.

Monsieur Marc Biron demande si la Ville de Warwick a prévu effectuer des travaux de pavage dans la route Fleury cette année.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2019-05-211 À vingt heures cinquante-trois, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*